

S112

ÉTUDE ET MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ ADRESSABLE

SERVICES & ASSISTANCE



**SÉCURITÉ
DU BÂTIMENT**



VOS BESOINS ÉVOLUENT NOS SERVICES AUSSI

Besoin d'un conseil, d'une étude complète ou d'une mise en service de votre solution d'éclairage de sécurité...

Nos services s'adaptent à vos besoins. Nos experts vous accompagnent dans vos projets.

NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE

service
Relations Pro

0810 00 89 89 Service 0,05 € / min
+ prix appel

du lundi au vendredi 8h à 18h
E-mail: accessible sur ura.fr

Niveau 1 | ÉTUDE EN LIGNE, CONSEIL ET RENSEIGNEMENT PAR TÉLÉPHONE

■ Description de l'intervention

Conseils, recommandations et guidage par téléphone sur le choix des produits.
Analyse du CCTP, du cahier des charges fonctionnel et des plans, examen des contraintes afférentes au projet.

■ Remise de documents

Après analyse des documents fournis, une étude vous sera remise. Elle comprendra la nomenclature et les quantitatifs produits nécessaires à la réalisation de l'installation, un schéma de principe et si nécessaire une implantation sur plan papier des différents produits.

Cette étude "produits" sera valorisée par le distributeur de votre choix.

■ Conditions préalables à l'étude

Pour la réalisation de l'étude, il est nécessaire que vous nous transmettiez :

- le cahier des clauses techniques particulières,
- le cahier des charges fonctionnel,
- le DQE,
- les plans de masse et de coupe du bâtiment.

› ASSISTANCE GRATUITE PAR SIMPLE APPEL AU SERVICE RELATIONS PRO



Niveau 2 | AIDE À LA MISE EN SERVICE SUR SITE



■ Description de l'intervention

Un de nos techniciens se déplace sur le site pour :

- Contrôler visuellement les produits et leur mise en œuvre, en coordination avec vous, conformément aux prescriptions d'installation figurant sur les notices techniques. (l'installation sera qualifiée sur un échantillonnage de 10 produits maximum),
- vous accompagner dans la réalisation des opérations suivantes :
 - Adressage d'un maximum de 10 BAES
 - Configuration du logiciel URAVISION
 - Prise en main du logiciel URAVISION (recherche des défauts, actions correctives...),
- vous rappeler les obligations de maintenance de l'installation d'éclairage de sécurité incombant à l'exploitant (article EC 14 de l'arrêté du 19 novembre 2001 et article 11 de l'arrêté du 14 décembre 2011).

À noter : lors de l'intervention, la présence d'un technicien qualifié, mandaté par l'installateur, est indispensable afin de corriger les éventuelles erreurs de câblage.

■ Remise de documents

Le compte rendu vous sera remis à l'issue de la mise en service. Ce document, signé par les parties en présence, indiquera les différentes opérations effectuées par le technicien et les éventuelles observations constatées.

Les documentations techniques et les certificats de conformité aux normes des différents produits sont téléchargeables sur www.ura.fr.

■ Conditions préalables à l'intervention

Pour une intervention efficace, il est nécessaire que vous nous transmettiez, au plus tard 3 semaines avant la date de l'intervention, les documents nécessaires à sa préparation (plan d'installation, table d'adressage...)

Le jour de l'installation :

- les produits devront être installés, câblés et mis sous tension conformément aux règles d'installation indiquées dans les notices techniques,
- le logiciel URAVISION devra être installé sur le PC utilisé pour la gestion du système,
- dans le cas d'une utilisation sur le réseau Ethernet de l'établissement, la ou les centrales et le PC de gestion devront être raccordés au réseau.

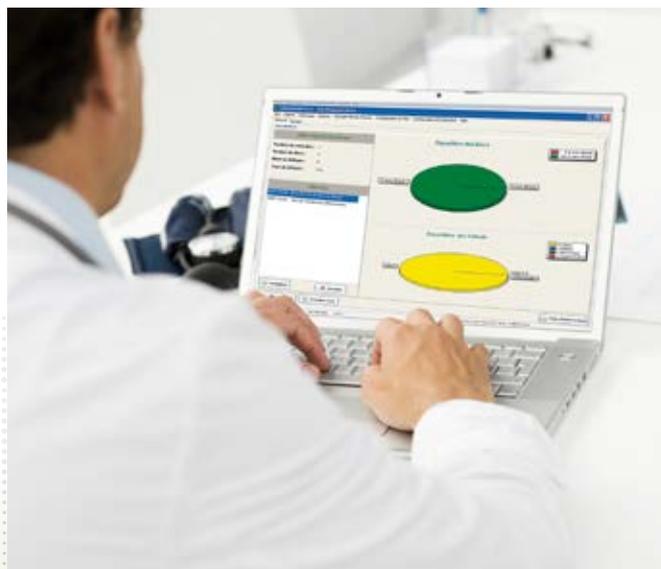
Attention :

Le non-respect des conditions préalables peut nécessiter des interventions supplémentaires payantes.

> REMISE D'UNE PROPOSITION DE PRIX ⁽¹⁾

Avant toute étude, le Service Relations Pro évaluera sous 72 heures le temps nécessaire à sa réalisation. Cette prestation payante devra être commandée et réglée avant tout déplacement sur site.

⁽¹⁾ Toute prestation sera réalisée au minimum 3 semaines après sa commande et son règlement, et devra être planifiée 15 jours avant la date d'intervention. Déplacement uniquement en France métropolitaine.



Niveau 3

MISE EN SERVICE SUR SITE

■ Description de l'intervention

Accompagnement sur site pour la vérification, le paramétrage et la mise en service de l'installation.

Cette prestation comprend notamment :

- la vérification du respect des règles d'installation et de mise en œuvre des produits,
- l'adressage des BAES par Dip-switchs ou via la télécommande IR réf. 140 111,
- l'installation et le paramétrage du logiciel URAVISION sur le PC de gestion,
- la sauvegarde de la base de paramétrage (adresse, localisation des BAES, etc.),
- la recherche et la correction des défauts éventuels,
- la formation à l'utilisation du logiciel URAVISION.

À noter : lors de l'intervention, la présence d'un technicien qualifié, mandaté par l'installateur, est indispensable afin de corriger les éventuelles erreurs de câblage.

■ Remise de documents

À l'issue de la mise en service, seront remis :

- un compte rendu signé par les parties en présence, indiquant les différentes opérations effectuées par le technicien et les éventuelles observations constatées,
- une sauvegarde du paramétrage de l'installation sur clé USB.

■ Conditions préalables à l'intervention

Pour une intervention efficace, il est nécessaire que vous nous transmettiez, au plus tard 3 semaines avant la date de l'intervention, les documents nécessaires à sa préparation (plan d'installation, table d'adressage...)

Le jour de l'installation :

- les produits devront être installés, câblés et mis sous tension conformément aux règles d'installation indiquées dans les notices techniques,
- le logiciel URAVISION devra être installé sur le PC utilisé pour la gestion du système,
- dans le cas d'une utilisation sur le réseau Ethernet de l'établissement, la ou les centrales et le PC de gestion devront être raccordés au réseau.

Attention :

Le non-respect des conditions préalables peut nécessiter des interventions supplémentaires payantes.

➤ REMISE D'UNE PROPOSITION DE PRIX ⁽¹⁾

Avant toute étude, le Service Relations Pro évaluera sous 72 heures le temps nécessaire à sa réalisation. Cette prestation payante devra être commandée et réglée avant tout déplacement sur site.

⁽¹⁾ Toute prestation sera réalisée au minimum 3 semaines après sa commande et son règlement, et devra être planifiée 15 jours avant la date d'intervention. Déplacement uniquement en France métropolitaine.

SERVICES & ASSISTANCE

ÉTUDE ET MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

PRESTATIONS		NIVEAU 1 Étude à distance	NIVEAU 2 Aide à la mise en service sur site	NIVEAU 3 Mise en service sur site
INTERVENTION À DISTANCE	ÉTUDE*			
	Assistance téléphonique avant et après-vente, informations, conseils, renseignements	●	●	●
	Détermination de la nomenclature produits selon cahier des charges fonctionnel	●		
	Détermination du quantitatif produits	●		
	Réalisation de l'offre commerciale (produits et services)	●		
	Implantation des produits sur plan (PDF, Papier)	●		
	Schéma de principe de l'installation (schéma unifilaire)	●		
INTERVENTION SUR SITE	MISE EN SERVICE			
	Vérification du respect des règles d'installation et de mise en œuvre des produits		●	●
	Adressage des BAES		● 10 maximum	●
	Paramétrage de la centrale URAVISION		●	●
	Installation du logiciel URAVISION sur le PC de gestion			●
	Configuration du logiciel URAVISION		●	●
	Sauvegarde de la base de paramétrage sur clé USB			●
	Recherche des défauts éventuels, explication des actions correctives		●	●
	Correction des défauts éventuels			●
Formation à l'utilisation du logiciel URAVISION			●	
	Remise d'un compte rendu de mise en service		●	●

* L'ensemble des documents administratifs, commerciaux et techniques (certificats NF SSI, Certificats d'associativité, certificats NF AEAS, notices techniques, fiches produits, fiches de démantèlement, fiches PEP, fiches DOP, certificats CE RPC), sont disponibles en téléchargement sur notre site www.ura.fr

www.ura.fr

SAS au capital de 8 000 000 €
RCS Bobigny B 389 308 701
5, rue Jean Nicot
93691 PANTIN FRANCE
Tél. : 33(0)1 48 10 56 00
Fax : 33(0)1 48 10 56 01
email : serviceclient.ura@ura.fr



ura

Gestion durable de la sécurité